Cinquante-Quatrième Année. — N° 112 CINQ centimes le Numéro Lundi 13 et Mardi 14 Mai 1895

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-VOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

La Rentrée des Chambres

ET LES FUTURES SAUCIALISTERIES

Nos députés rentrent en classe demain mardi, *martis dies*, jour consacré au dieu des Batailles, d'où on pourrait induire une perspective de prises de bec sous forme des douze et quelques interpellations signalées, non compris les courantes. Aussi, certaines gens dont la mission générale ici-bas consiste à se mêler des choses qui ne les regardent point, ont-ils déjà interrogé les chefs de parti sur les attitudes qu'ils allaient prendre et, entr'autres, on s'est préoccupé de la future attitude méditée par M. Goblet. Pour se débarrasser des raseurs, le leader désagréable de l'extrême gauche a déclaré qu'il se conformerait à son récent discours prononcé dans une séance de « l'Union de la jeunesse républicaine ».

En effet, il y a quelques jours — si vous l'ignorez — à l'endroit et devant l'auditoire ci-dessus révélés, M Goblet engageait les jeunes gens qui l'écoutaient à ne pas se payer de mots et à mettre une extrême précision dans leurs pensées et dans leurs doctrines. Il ne s'agit point, selon lui, « de disserter habilement sur toutes les questions qui se présentent, mais bien de les résoudre. Et pour les résoudre, il faut « savoir ce qu'on veut ..., avoir sur les choses des opinions arrêtées, pour tout dire, des partis pris ». Sortez des généralités, disait-il à cette jeunesse, faites-vous des opinions précises sur le régime de la famille, de la propriété, de l'assistance, et tout ce qui s'ensuit.

Le conseil est bon, mais peut-être fort difficile à suivre, surtout quand on se pique de socialisme. M. Goblet lui-même en a fait l'expérience, et il n'a sans doute pas perdu le souvenir du temps où, collaborant à la *Petite République* avec M. Millerand, M. Jaurès et autres copieuses célébrités, et s'efforçant de réaliser la concentration socialiste, il ne parvenait pas à porter la lumière sur les points obscurs de la doctrine. On se demandait alors, sans réussir à s'éclairer, si les opinions de M. Goblet sur le collectivisme, sur la propriété, etc., étaient conformes à celles de ses collaborateurs, et il était à peu près impossible de démêler ce qu'il pensait des grands problèmes qu'il agitait chaque jour de concert avec eux.

Il paraît que, depuis ce temps, les idées de M. Goblet se sont arrêtées et fixées, et qu'il est prêt à donner des solutions décisives aux jeunes gens qu'il engage fortement à se garder des divagations intellectuelles, et à ne pas se perdre dans les brouillards.

Puisque M. Goblet est avide de clartés et d'idées nettes, il pourrait s'apercevoir que ses anciens collaborateurs et ses amis du parti socialiste sont encore bien éloignés de cette lucidité. Si vous leur demandez de s'expliquer sur l'organisation du collectivisme futur, ils vous répondent que vous êtes trop curieux. Ou bien, s'ils consentent à ébauchér devant vous le plan de la société de l'avenir, les plus sincères conviennent que ce ne sont là que des hypothèses et des conjectures....

Cependant, M. Jaurès daigne faire une petite concession : « Les races latines étant éprises de dessin arrêté et de formes lumineuses », il est bon de leur présenter, avec une apparence de précision et de certitude, les formes de la société de demain, car il y a des hommes «qui sont déterminés à l'action par la seule clarté des idées et des doctrines».

Or, que font jusqu'à présent les docteurs ès-socialisme? Pour satisfaire le besoin de clarté et de précision exigées par cette race latine qui forme les trois quarts et demi de notre nation, ils feignent de savoir ce qu'ils ignorent, ils affirment ce qu'ils ne savent pas, ils prédisent au hasard ce qui n'arrivera jamais, ils font semblant de connaître le but vers lequel ils dirigeront leur société, après la destruction de la société actuelle, but qui leur est totalement inaperçu. Ils donnent leurs hypothèses pour des solutions, et leurs rêves pour des réalités.

M. Goblet est-il, en ses théories personnelles, plus solide, plus tangible, moins chimérique? C'est possible; on a vu des choses moins miraculeuses. Mais tout cela ne nous dit pas l'attitude que doit prendre, aux prochaines séances, l'intime et légitime ennemi de M. Ribot. Nous souhaitons qu'il décroche, au cours des futurs débats, la lucidité, la précision, la netteté qu'il recommandait, à si juste titre, aux bambins colloqués dans « l'union de la jeunesse républicaine ».

M Goblet déguisé en somnambule extralucide ! Voilà qui sera curieux à voir.

L'Exposition de Bordeaux

L'Exposition de Bordeaux a été ouverte solennellement avant-hier matin, à dix heures. Dans le cortège officiel, on remarquait MM. Lebon, ministre du commerce, et Trarieux, ministre de la justice ; les sénateurs et députés de la Gironde, le préfet et le maire de Bordeaux, les corps constitués et les autorités locales.

Les salons parisiens des beaux-arts et des industries diverses sont complètement prêts et très réussis. M. Georges Berger, député, président d'honneur du comité parisien, entouré des principaux exposants, a fait les honneurs de ces salons.

Affluence nombreuse ; les membres du gouvernement ont été très sympathiquement accueillis.

Le temps est admirable ; les dispositions d'ensemble et les décorations de l'Exposition sont très appréciées ; c'est un beau succès pour la Société philomathique organisatrice de l'Exposition.

M. Bertaux, membre de la chambre de commerce de Paris, a adressé une allocution aux ministres.

Puis M. Lebon a déclaré l'Exposition ouverte.

Dans la soirée, des incidents se sont produits sur le boulevard de Caudéran, en face le casino des Lilas, où avait lieu le banquet offert aux ministres. Une centaine de manifestants se sont groupés en cet endroit et se sont livrés à une véritable débauche de coups de sifflet et de cris hostiles.

Des camelots, dans certaines rues reculées, ont promené trois ânes. On leur avait distribué de l'argent pour coiffer ces bêtes de chapeaux à haute forme et pour leur attacher des portefeuilles au cou. Ils ont essayé de conduire leurs ânes au milieu des quolibets de la foule. Mais, à la première apparition de la police, les camelots, croyant avoir suffisamment gagné leur argent, se sont empressés de ramener leurs compagnons à l'écurie.

Ces incidents concertés et préparés ont violemment indigné la foule des paisibles citoyens.

Au banquet, M. Ribot a prononcé un grand discours soi-disant politique dont nous reparlerons.

Allocution du cardinal Vaughan

Le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, vient de prononcer, devant le clergé réuni au grand séminaire d'Orléans, une courte allocution, qui a été écoutée avec autant de sympathie que de respect et peut-être d'heureuse surprise.

« Je n'ai pas le droit, a t-il dit, de parler au nom du peuple français. Mais, d'après des conversations que j'ai eues avec des hommes de toutes les conditions, d'après ce que j'ai appris en lisant les journaux, l'union sera facile entre les Anglais et les Français, parce que l'Angleterre n'a plus de haine pour la France.

» J'ai toutefois le droit de parler au nom des catholiques anglais : tous aiment Jeanne d'Arc, tous espèrent en elle. « Elle était bonne pour nos soldats après la bataille », elle descendait de cheval pour les consoler. Aujourd'hui, nous ne combattons plus contre elle, mais pour elle : elle sera bonne encore pour nous et nous aidera à convertir l'Angleterre. »

Ce langage du cardinal Vaughan a fait sur les auditeurs une vive impression et leur laisse un excellent souvenir.

Assassinat de M. l'abbé de Broglie

M. l'abbé de Broglie, professeur à l'Institut catholique, rue de Vaugirard, a été assassiné par une femme, nommée Amelot, à qui il avait donné, à plusieurs reprises, des soins spirituels.

Cette malheureuse, atteinte du délire de la persécution, soutenait qu'il avait répandu contre elle des bruits calomnieux et voulait lui faire signer une rétractation. Elle lui écrivit à ce propos en le priant de passer chez elle. Il s'y rendit sans défiance. Alors elle exposa ses prétentions. L'abbé de Broglie refusa naturellement de signer le papier qu'elle lui présentait.

Elle prit alors un revolver qu'elle avait caché dans sa poche et tira quatre coups de suite dans la tête de l'abbé de Broglie.

L'abbé de Broglie est mort sur place.

La femme Amelot a été ensuite se dénoncer à un prêtre de la chapelle des Carmes en lui demandant l'absolution.

L'abbé de Broglie était frère du duc de Broglie, ancien ministre, membre de l'Institut. Né en 1834, il entra à l'Ecole polytechnique d'où il sortit le second, et choisit la carrière maritime. Aspirant en 1855, lieutenant de vaisseau en 1862, il donna sa démission en 1869 pour entrer dans les ordres.

L'enterrée vivante de Doussard

Un fait épouvantable s'est produit, il y a quelques jours, dans la Haute-Savoie, à Doussard, sur les bords du lac d'Annecy.

On venait d'enterrer une femme Rassat, morte la veille, lorsqu'un des fossoyeurs entendit sous terre distinctement une série de coups. Il appela un de ses camarades qui travaillait près de là et qui fit la même constatation.

Il était environ neuf heures du matin. Les bruits durèrent une demi-heure puis cessèrent.

A ce moment-là seulement les deux ouvriers *allèrent prévenir les autorités.*

Le curé se rendit le premier sur les lieux. *Mais comme on n'avait pas de permis d'exhumation*, on se borna à pratiquer avec une vrille des trous dans le cercueil, de façon à donner de l'air.

Ce n'est que vers midi qu'on ouvrit la bière, toutes les formalités administratives ayant été remplies.

A cette heure encore la femme Rassat était-elle vivante ?

Des témoins l'affirment : ils disent l'avoir vue rougir, ouvrir et fermer les yeux.

Ce qu'il y a de certain, c'est que quand on se décida à faire appeler un médecin (*à six heures du soir*), le médecin mandé affirma que la mort ne remontait pas à plus de cinq ou six heures. La femme Rassat ayant été enterrée vivante, on lui avait laissé tout le temps de mourir.

Gare aux Bohémiens!

Vesoul, le 11 mai. — Hier matin, à neuf heures, quatre femmes de bohémiens entrèrent à la pâtisserie Krier, à Héricourt, et se mirent à la dévaliser. Mme Krier, bien que seule, voulut défendre son bien. Alors ces femmes tombèrent sur elle à coups de sabots ; aux cris de la victime, M. Nardin, agent de police, prit sa défense.

A son arrivée, les bohémiens s'enfuirent du côté de leur camp situé sur la route de Lure.

L'agent de police les poursuivit. Près de leurs voitures, ces femmes firent volte-face et attaquèrent M. Nardin. Celui-ci cria : Au secours ! A ses appels arrivèrent les habitants du quartier, qui vinrent le dégager des mains des forcenées. D'un autre côté, les tziganes du camp, au nombre d'une cinquantaine, sortirent pour secourir les femmes.

Alors, un véritable combat s'engagea, les « camps-volants », armés de gourdins et les habitants d'Héricourt armés de pelles, pioches, fouets; hommes, femmes, enfants, animaux, tout s'en mêla. M. Nardin se vit assailli par deux chiens qui le mordaient et lui déchiraient ses vêtements, pendant que deux bohémiens le frappaient sur la tête à coups de gourdin. Il allait succomber sans l'intervention de deux Héricourtiers eux-mêmes assez grièvement blessés.

De nombreux habitants survinrent ; les « camps-volants », qui n'étaient plus en force, montèrent sur leurs chars et s'enfuirent au galop.

La gendarmerie prévenue après le départ de la bande, s'est mise à sa poursuite et est parvenue à capturer une de ces voitures à Thavannes. Le camp est parvenu à s'échapper.

INFORMATIONS

La santé du duc d'Orléans

Séville, 11 mai. — Hier soir, le duc d'Orléans a été transporté sur une civière au palais Santelmo.

La bronchite de M. Dupuy-Dutemps

Lavaur, 11 mai, 11 h. du matin. — M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, est atteint d'une bronchite aiguë intense avec état fébrile très prononcé. Le repos le plus absolu est nécessaire à son rétablissement.

Indisposition de Mgr l'évêque de Chartres

Mgr Lagrange, évêque de Chartres, est dans un état de santé pénible. Il n'a pu ni écrire, ni même signer de sa propre main les lettres qu'il a adressées, ces jours-ci, à ses amis d'Orléans. Ses médecins espèrent néanmoins qu'un repos de quelques semaines et le beau temps suffiront pour le rétablir.

Le commerce de France pendant les quatre premiers mois de 1895

L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les quatre premiers mois de l'année 1895.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 30 avril, à 1,210,487,000 fr., et les exportations à 1,087,119,000 fr.

Nouveaux billets de banque

Très prochainement, la Banque de France mettra en circulation un nouveau type de billet de mille francs. Il sera en quatre couleurs, dont les dominantes seront le bistre, le rouge et le bleu. La gravure même change, elle ne ressemblera en rien à la vignette actuelle. Ajoutons qu'on s'occupe également de modifier les couleurs du billet de banque de cent francs. De la sorte, les falsifications deviendront beaucoup plus difficiles et les malfaiteurs seront déroutés.

Empoisonnement militaire

Après les viandes avariées, voici que nos militaires sont menacés du poison liquide !

Le ministre de la guerre envoie une circulaire aux directeurs du service de santé signalant ce fait : deux régiments de cavalerie ayant hospitalisé un contingent d'hommes atteints simultanément de fièvre typhoïde, on a reconnu que le vin de raisins secs dont ils avaient fait usage renfermait le « bacterium coli communis ».

Les médecins militaires devront procéder sans retard à l'examen le plus rigoureux des vins débités aux soldats.

Convoyeurs maltraités

D'après un rapport dont l'autorité militaire est saisie, les malheureux convoyeurs indigènes recrutés en Algérie pour l'expédition de Madagascar, sont odieusement maltraités à bord des transports affrétés par les soins du ministère de la guerre.

On les a laissés deux jours sans vivres, à peine en route ; puis, les jours suivants, ces affamés ont reçu de la pâte non cuite au lieu de galette, sans aucune addition — cependant prescrite — de riz ou de haricots.

Ils ont déclaré à Port-Saïd que leurs réclamations avaient été accueillies non seulement par des insultes, mais encore par des coups de trique. De plus, la ration d'eau leur a été supprimée vingt-quatre heures.

On annonce que les commandants de ces paquebots vont avoir à répondre, au débarquement, de leur inhumaine et scandaleuse conduite.

Prouesse hippique

Trois officiers du 29e régiment de dragons, inscrits à une fête organisée par le 31e dragons, sont partis de Provins (Seine-et-Marne), à cinq heures du matin, et sont arrivés au camp de Châlons le même jour, à huit heures du soir, ayant ainsi franchi sur le même cheval 110 kilomètres en treize heures.

Repartis dans la soirée du lendemain, ils sont rentrés à Provins sur les mêmes chevaux en parfait état vers deux heures de l'après-midi.

Terrible accident

M. Gasne, fermier à Champ-Seuil, a été victime d'un affreux accident qui désole deux famille estimées. Il faisait tirer par des dames des corbeaux dans le parc de Perigny, chargeant lui-même le fusil.

La fille d'un agriculteur voisin étant venue les rejoindre, aussitôt il insista pour qu'elle prît l'arme à son tour. Le recul du premier coup l'ayant fait tourner sur elle-même d'un mouvement involontaire, l'arme s'abaissa, le deuxième coup partit, la décharge atteignit M. Gasne à la gorge. Le malheureux tomba foudroyé. Il était âgé de 30 ans.

Explosion d'une mine

Dijon, 11 mai. — Un accident mortel s'est produit à la carrière Ardiot, route de Plombière-les-Dijon. Un ouvrier, nommé Dominique Baudot, venait de percer un trou de mine dans le rocher et avait mis le feu à la mèche, puis s'était immédiatement retiré sous un hangar à cinquante mètres du trou de mine. Malgré cette précaution, un éclat de pierre faisant balle lui fracassa la tête. La mort a été instantanée. Le malheureux, âgé de 50 ans, était marié et père de deux enfants.

Double suicide

Auxerre, 10 mai. — Meulon, jeune soldat au 42e de ligne, en garnison dans notre ville, et la demoiselle Foin, couturière à Moutiers, tous deux âgés de 21 ans, viennent d'être trouvés noyés dans l'étang de Moutiers, où ils s'étaient précipités après s'être enlacés l'un à l'autre avec le ceinturon du militaire.

Dans des lettres adressées à leurs parents, ces jeunes gens ont fait connaître le motif de leur suicide : tous deux s'aimaient et avaient projeté de se marier ; or, les parents du jeune homme voulaient, paraît-il, s'opposer à cette union.

Un père et quatre enfants noyés

Bourges, le 11 mai. — Chantelat, journalier, marié et père de quatre enfants, était sans travail depuis trois jours.

Hier soir, après avoir laissé un mot à sa femme, la priant de préparer le dîner, il quittait son domicile avec ses quatre enfants, deux fillettes et deux garçons, âgés de trois à neuf ans.

Arrivé sur le canal, Chantelat attacha ses enfants avec une corde autour de sa poitrine et se jeta dans l'eau avec eux.

Quand on put les secourir, l'asphyxie était complète. On a transporté les cinq cadavres à l'hôpital.

On croit à un accès de folie de la part de Chantelat.

Deux ouvriers brûlés vifs

Un jet de vapeur a brûlé deux jeunes ouvriers aux mines de Drocourt, dans la fosse Parisienne ; l'un est mort en arrivant à l'hôpital, l'autre est dans un état désespéré.

Explosion à Marseille

Une explosion s'est produite à Marseille, dans le magasin d'approvisionnement formant annexe des bureaux de la Société des charbonnages des Bouches-du-Rhône à Gardane, provenant d'une boîte de 5,000 capsules de fulminate de mercure.

Trois ouvriers blessés ont succombé.

Le secret de la confession

On écrit de Tapigliano (Piémont) à la *Provincia navarese :*

« Il y a quelques jours, le curé fut invité par un vieillard à se rendre chez lui pour confesser sa femme qui était malade. Le curé s'y rendit.

» Après avoir accompli son ministère, il trouva, en sortant de chez la malade, le mari qui, sous prétexte de lui parler, le fit entrer dans une autre chambre. Quand ils y furent tous les deux, le mari ferma la porte, puis menaça le curé en réclamant de lui qu'il lui fît savoir ce que sa femme avait dit au cours de sa confession. Le curé chercha à lui faire comprendre ce que sa conduite avait d'impie, mais le vieillard ne voulait pas céder ; et c'est grâce à la prudence du curé, dit-on, que le mari n'a pas passé des menaces aux voies de fait.

» Le coupable va rendre compte de sa conduite à la justice »

Alsace-Lorraine. — Brutalité allemande

On mande de Sarrebourg qu'un sous-officier du régiment d'artillerie en garnison dans cette ville vient de commettre un acte de brutalité inouïe. M. Messang, cultivateur à Niederviller, revenait en voiture de Sarrebourg. Près du cimetière israélite, il rencontra une batterie d'artillerie venant en sens inverse et fit stationner son véhicule sur le bord de la route pour laisser le passage libre aux militaires. Le sous-officier qui accompagnait la batterie trouva que M. Messang ne s'était pas encore assez effacé et lui enjoignit de se garer davantage. Le cultivateur lui répondit que la chose ne lui était pas possible, et le caisson passa. Mais le sous-officier revint sur ses pas et asséna à M. Messang deux formidables coups de sabre sur la tête. Le malheureux cultivateur s'affaissa, le crâne fendu. Il mourut le lendemain.

Amérique. — Un duel aux crachats

Un duel « aux crachats » vient d'avoir lieu à Little Rock, capitale de l'Arkansas, entre le gouverneur de l'Etat et un membre de la législature. Au cours d'une séance parlementaire des plus animées, l'honorable Jone qualifia le gouverneur de l'Etat d'« assassin ». Le gouverneur, s'armant d'un revolver, se mit à la recherche de son accusateur qu'il rencontra. M. Jone ayant refusé un entretien particulier au gouverneur, celui-ci lui cracha à la figure à plusieurs reprises. Le député rendit crachat pour crachat, avec cette circonstance aggravante que sa salive était mêlée de la nicotine d'une chique.

A la fin, se trouvant à sec, le gouverneur tira son revolver. Des amis communs s'interposèrent ; quelques minutes plus tard, le plus haut personnage de l'Etat était arrêté, puis relâché, ayant donné sa parole de se présenter devant le tribunal qui le jugera pour agression à main armée.

BULLETIN FINANCIER

11 mai 1895.

Si la nuance aujourd'hui est encore l'hésitation, du moins la réaction ne fait pas de nouveaux progrès. La tendance est la même sur les places étrangères, en résumé on paraît se recueillir et attendre. Les affaires ont été peu actives, on avait voulu aller trop vite les premiers jours de la semaine.

Le 3 0/0 finit comme hier à 102.62 1/2. Le comptant est encore faible.

Les actions de nos sociétés de crédit sont en bonnes tendances. Nous relevons le Foncier à 905, le Crédit Lyonnais à 818.75.

Nos grands chemins restent calmes et ne se traitent guère qu'au comptant.

Le Suez finit à 3,361.25.

L'Italien est à 88.80. L'Extérieure est plus faible sur des nouvelles de Cuba, dont la source est du reste sujette à caution. Fonds ottomans très fermes. Affaires restreintes sur les fonds russes et par suite maintien des cours.

L'obligation de la Compagnie électrique de la Rive Gauche de Paris cote 487.50.

En Banque, la Monte Rosa Gold est à 143.75. La Buffelsdoorn vaut 153.75.

Marché peu animé.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 13 Mai

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 20°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 15°
Midi,	773 m/m	au-dessus 28°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 12°

Le banquet de l'Union des anciens Combattants de 1870

Hier soir, à 7 heures, les membres de l'*Union des anciens Combattants de 1870*, au nombre de quarante environ, s'asseyaient, Hôtel de Londres, à leur banquet annuel présidé par M. Bury, président d'honneur de l'Union, assisté de MM. Lamy, président, Milon, vice-président, et Maurat, trésorier.

Au dessert, MM. Bury et Lamy ont successivement pris la parole. Puis, M. Milon proposa une quête en faveur des soldats de Madagascar. Le produit de la collecte a été versé, ce matin, par MM. Lamy et Maurat, entre les mains de Mme la présidente de « l'Union des femmes de France ».

L'assemblée du Pont-Fouchard

Le Pont-Fouchard a été des mieux favorisés hier par la température. Aussi, pressentant cette aubaine, les habitants du lieu s'étaient-ils mis en frais de coquetterie. Ils en ont été largement dédommagés par une foule bigarrée et ... altérée au point de mettre les caves à sac et à sec.

Le soir : fête charmante. Illuminations très réussies. De la rue d'Orléans on apercevait une voûte de lumière qui, partant du Pont-Fouchard, semblait se continuer jusqu'à Bourgueil. Les Bagneusiens avaient improvisé une retraite aux flambeaux que l'*Harmonie Saumuroise* était venue rehausser de ses « plus brillants accords. »

Inutile de parler des danses.... Ce qu'ils devaient avoir chaud, les malheureux !

Police Correctionnelle

DE SAUMUR

Audience du vendredi 10 mai 1895

Un Cleptomane

On nomme *cleptomanie* le penchant irrésistible au vol dont sont atteints certains individus partiellement détraqués et dont le prévenu Marchais offre un des plus curieux échantillons. Il a déjà été condamné plusieurs fois pour soustraction de blé, de pain, etc., au préjudice du même plaignant. N'importe, il est incorrigible.

Dans la nuit du 2 avril, vers 2 heures du matin, un voisin de Buffard, fermier aux Bretonnières, commune de Coron, aperçut une lumière dans la chambre où Buffard remise ses légumes. Cette insolite clarté lui paraissant suspecte, il s'approcha de la fenêtre et reconnut Marchais armé d'une chandelle et soupesant les pommes de terre de Buffard. Le voisin dit à Marchais : « Que fais-tu ici à pareille heure ? » Marchais souffla son lumignon et s'esquiva sans répondre.

Avisé par le témoin, le fermier compta ses tubercules : deux décalitres environ manquaient à l'appel. Plainte est portée aussitôt à la gendarmerie de Gennes qui interroge Marchais. Celui-ci nie comme un beau diable : il a dormi toute la nuit sans bouger.

Procès-verbal dressé en dépit de ses dénégations, on assigne Marchais devant la police correctionnelle. Il ne se dérange point. Défaut est donné contre lui et, après l'audition des témoins, le tribunal le condamne à 500 francs d'amende.

Un joli denier, n'est-ce pas ? Hé bien, nous parions que, avant deux mois, Marchais retombe dans son péché normal.

LES ROSIERS

Incendie

Vendredi dernier, un incendie éclatait, vers 9 heures du soir, dans un bâtiment appartenant à Mme veuve Delaporte et loué par elle au sieur Mercier, boucher, qui avait transformé le bâtiment en écurie et en magasin à fourrages. La perte totale, évaluée à 1,180 fr. et couverte par une assurance, se décompose ainsi : 1,000 fr. pour la propriétaire, 180 fr. pour le locataire.

VARENNES SUR-LOIRE

Suicide d'un vieillard

Samedi dernier, à 5 heures du matin, le père Rousse, âgé de 84 ans et demeurant chez son gendre Roux, cultivateur aux Epinettes, commune de Varennes-sur-Loire, sortit de la maison sans dire de quel côté il se dirigeait. Vers 10 heures, Roux, allant couper du trèfle dans un champ, aperçut, dans un fossé contigu à ce champ et dont l'eau atteignait tout au plus six centimètres de profondeur, le corps de son beau-père qui s'était attaché une pierre au cou pour accélérer sa mort. On retira le père Rousse ; mais le médecin appelé ne put que constater le décès attribué aux souffrances qu'infligeait au vieillard un cancer au pied gauche et à propos desquelles il avait, fréquemment, manifesté son intention d'en finir avec l'existence.

FONTEVRAULT

Enfant écrasé par la chute d'un mur

Dans la soirée du 11 mai, Marcel Jouet, enfant de 8 ans, habitant chez ses parents aubergistes à Fontevrault, allait se coucher dans sa chambre sise au fond de la cour. Pour s'amuser un instant, il se pendit à une corde fixée, par une extrémité, au bâtiment occupant le fond de la cour et, par l'autre bout, au mur de cette cour. Son balancement fit écrouler le mur dont une pierre, du poids d'environ 50 kilog., lui écrasa la tête. La mère, avisée de cet horrible accident et folle de douleur, fit appeler M. Morel, médecin à la maison centrale, qui, malheureusement, ne put que constater le décès.

Nomination d'un suppléant de juge de paix

Par décret du 10 mai, a été nommé suppléant du juge de paix de Longué (Maine-et-Loire), M. Delacôte (Paul-Marie), notaire, en remplacement de M. David, décédé.

Nomination d'un garde forestier

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 7 mai 1895 et sur la proposition du directeur des forêts, M. Maurer (Emile-Joseph-Marie), ex-sergent au 96e régiment d'infanterie, a été nommé garde forestier domanial à Linières-Bouton (Maine-et-Loire).

ANGERS

Voyage de M. Félix Faure

Vendredi soir, le syndicat des sociétés de secours mutuels a décidé d'organiser un vaste pétitionnement pour demander à M. Félix Faure de visite l'Exposition d'Angers.

Samedi matin, MM. Velé, Descottes, Chouanet, Cardi, Grosleau, Cribler, se sont rendus à la préfecture pour demander à M. le Préfet d'appuyer cette pétition. En l'absence de M. le Préfet, ils ont été reçus par M. Boulanger, vice-président du Conseil de préfecture, qui lui a répondu que M. le Préfet appuierait certainement cette pétition.

***

Dans la nuit de jeudi, deux chevaux d'une valeur de 1,000 fr. chacun ont été volés dans la propriété du dépôt de remonte d'Angers, situé commune de Beaucouzé. Plainte a été portée à la gendarmerie d'Angers par le directeur de la remonte.

***

L'exposition canine, organisée par l'Association des chasseurs de Maine-et-Loire et le comité des fêtes de l'Exposition d'Angers, s'annonce très brillante. Cette exposition commencera le 31 mai et se terminera le 3 juin.

Ecole polytechnique

Concours d'admission en 1895. — Les candidats pour l'admission à l'Ecole polytechnique en 1894 sont informés que les compositions se feront les 28, 29, 30 et 31 mai, à Tours, Poitiers, La Flèche, entr'autres villes désignées pour ces concours.

Voyageurs en chemin de fer

Huit voyageurs, munis de billets de troisième classe et ne trouvant pas de places dans ces compartiments, sont montés en seconde sans autorisation de qui que ce soit. Ils ont été condamnés chacun à 25 fr. d'amende par le Tribunal correctionnel de Nantes.

La guérison du Cancer

Si nous en croyons une note de MM. Charles Richet et Héricourt, note présentée à l'Académie des sciences, par M. Marey, la guérison du cancer serait désormais assurée.

MM. Ch. Richet et Héricourt ont réussi, en deux circonstances, à guérir des cancéreux soignés à l'hôpital, dans le service de M. Terrier, à l'aide d'injections de sérum de chien et d'âne auxquels l'on avait au préalable injecté les produits de la macération d'une tumeur cancéreuse.

Le traitement a été rapide et sans accident d'aucune nature.

Chemin de fer d'Orléans

Fête de l'Ascension

23 MAI 1895

A l'occasion de la fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans étendra la durée de validité de ses billets aller et retour de la manière suivante :

1° Les billets aller et retour, à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. n° 2, les mardi 21, mercredi 22, jeudi 23 et vendredi 24 mai, seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du lundi 27 mai ;

2° Les billets dits de bains de mer qui, aux termes du § 1er du Tarif spécial G. V. n° 6, ne seront délivrés que les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, seront délivrés du mardi 21 mai inclus au dimanche 26 mai inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire au Croisic et à Guerande, ces trois points inclus, aux gares et stations :

De la ligne de Saint-Nazaire (inclus) à Tours; des sections : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze (exclu) à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuille-Pont-Pierre (viâ La Flèche et Angers) ; de Jumelles-Brion à Saumur (viâ Saumur); de la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours (viâ Tours) ; de la ligne de Nantes à Châteaubriand, de la ligne de Questembert à Ploërmel, de la ligne d'Auray à Pontivy, de la ligne de Savenay à Auray.

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du mardi 28 mai.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 10 mai — Théophile Couléyon, rue de la Croix-Verte, 90.

Publications de mariage

Pierre-Louis Gasté, comptable, à Angers, et Eugénie-Augustine Pasquier, sans profession, à Saumur.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 1/2 — Rideau, 8 h »/»

LUNDI 13 Mai 1895

Une seule représentation

AVEC LE CONCOURS DE

COQUELIN AINÉ

ET DE

Mme LACRESSONNIÈRE

CABOTINS

Comédie en 4 actes, d'Edouard PAILLERON, de l'Académie Française.

M. COQUELIN aîné jouera le rôle de *Pégomas*.

Mme LACRESSONNIÈRE jouera le rôle de *Mme Cardevent*.

VU SON IMPORTANCE, CET OUVRAGE SERA JOUÉ SEUL

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets de bains de mer à prix réduits (aller et retour, valables 33 jours non compris le jour de la délivrance.) Délivrance du 1er mai au 31 octobre. Les billets de bains de mer à prix réduits sont délivrés pour les destinations de Royan, la Tremblade, le Chapus, Marennes, Fouras, Châtelaillon, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Pères-en-Rets et Paimbœuf, par toutes les gares, stations et haltes du réseau l'Etat. Ces billets sont valables 33 jours non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 20 jours, moyennant un supplément égal de 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0 du prix primitif. Les voyageurs ont le droit de payer une seule fois le supplément correspondant à une prolongation de 40 ou de 60 jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aurait déjà été payée, n'excède pas 60 jours. Toute demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée. Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer, au départ de Saumur-Orléans :

	kil.	1re cl.	2e cl.	3e cl.
Royan	277	33 05	24 80	16 70
La Tremblade (plage de Ronce-les-Bains)	290	35 20	26 35	17 30
Le Chapus (1)	232	30 »	22 25	14 50
Marennes	225	29 25	21 70	14 15
Fouras	206	27 15	20 10	13 15
Châtelaillon	191	25 45	18 90	12 30
La Rochelle	181	24 35	18 05	11 75
Les Sables-d'Olonne	192	25 55	18 95	12 35
St-Gilles-Croix-de-Vie	208	27 40	20 30	13 25
Challans (plage de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de St-Jean de-Monts	206	27 15	20 10	13 15
Bourgneuf (plage de l'île de Noirmoutier)	221	27 10	20 05	13 »
Les Moutiers	225	27 70	20 40	13 25
La Bernerie	228	28 10	20 65	13 40
Pornic (2)	236	28 60	21 30	13 85
St-Père-en-Retz (plage de St-Brévin-l'Océan)	229	26 70	20 15	13 45
Paimbœuf (plage de Saint-Brévin-l'Océan	238	26 70	20 15	13 55

Nota. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(1) La gare de Saumur-P.-O. délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-après qui comprennent le trajet par mer entre le Chapus et le Château-Quai :

Places entières. 1re classe, 31 50; 2e cl., 23 75; 3e cl., 15 70. Enfants de 3 à 7 ans: 1re cl., 15 80; 2e cl., 11 95 ; 3e cl , 7 85.

(2 Du 1er juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.

Le **Tapioca Rils** a une finesse de goût et une saveur particulière qui l'ont fait adopter par tous les gourmets. Le plus recherché est le numéro 2, qui se vend en sacs de papier bleu.

Un but de promenade

Nous serons certainement agréable à nos lectrices en leur indiquant comme but de promenade une visite aux Magasins Généraux, rue du Puits-Neuf, 21.

Ces magasins, spécialement aménagés pour cet événement commercial, suffisent à peine pour contenir la foule d'acheteurs qui s'y portent pour profiter des nombreuses occasions entassées à tous les comptoirs.

A remarquer principalement l'exposition de portières, tapis et carpettes d'Orient, de Karamanie, Gulistan, Louvois, Maintenon ; les collections d'Aubusson, de Beauvais, etc.; les lainages, rideaux, soieries, linge de table et de toilette, lingerie, etc., etc.

Un personnel nombreux et complaisant est à la disposition des visiteurs pour tous les renseignements désirables.

Rue du Puits-Neuf, 21

ENTRÉE LIBRE. — LIVRAISON A DOMICILE

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 11 mai 1895

MADAGASCAR : En route pour Madagascar : L'après-midi à bord du *Yang-Tsé*. — La vaccination à bord du *Yang-Tsé*, des coolies embarqués à Zanzibar. — Le mirador, poste avancé en avant de Majunga. — Vues de Majunga.

ITALIE : Le centenaire du Tasse à Sorrente. — L'exposition historique.

DÉPARTEMENTS : Vosges : La catastrophe de Bouzey. — La voie du chemin de fer. — Emplacement du hameau de Bouzey.

THÉATRE ILLUSTRÉ : Bouffes-Parisiens : *La dot de Brigitte.*

MARINE : L'épave du *Birgitt.*

PARIS : La nouvelle locomotive de la Compagnie Paris-Lyon. — Exposition de la Révolution et de l'Empire : vue générale. — Lazare Carnot. — Napoléon Ier.

En supplément : *Les Gamineries de M. Triomphant*, roman de M. Ch. Moreau-Vauthier. — Illustrations de M Balluriau.

Le numéro : 50 centimes.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix : 4f50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, *Phien, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.*

Depôt à *Saumur*, Pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 12 Mai 1895

Versements de 87 déposants (17 nouveaux), 37,386 fr.

Remboursements, 19,700 fr. 45

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

PAR EXCEPTION EXTRAORDINAIRE

A Saumur

Mme DELAFOND, de Paris

4 fois médaillée

Somnambule de naissance très lucide, surnommée la « Reine des Dormeuses », consulte sur tout : Recherches de toute nature, pertes, procès, mariages, affections, peines de cœur, etc., etc.

Reçoit tous les jours, de 9 h. à midi et de 1 h. à 7 h. du soir, rue du Prêche, n° 4, au premier.

A. GENDREAU

BOULANGER

Rue du Portail-Louis, 40

Prévient le public qu'il vend, à partir de ce jour

Le Pain Kneipp

suivant la véritable méthode hygiénique et naturelle de

Mgr KNEIPP

AVIS

OCCASIONS SANS PRÉCÉDENT

PIANO FISCHER, remis à neuf, palissandre, doubles filets, fr. **390**

PIANO FISCHER, remis à neuf, acajou ..... fr. **360**

PIANO ELCKÉ, oblique, palissandre naturel. ..... fr. **290**

Garantis - Chaque Dix Ans

Maison PILLET-BERSOULLÉ, *place Bilange, Saumur.*

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

Le Dimanche 9 juin 1895, en la mairie de Montsoreau

Maison d'Habitation

Sise au bourg de Candes.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une Propriété

Appropriée pour une industrie

Sise aux Gravelles ou à la Pierre-Couverte, à Bagneux,

Exploitée par M. Besnard.

S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire

A VENDRE

MATÉRIEL de CAFÉ

Billard

Tables, chaises, verreries et accessoires.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Dans les environs de Saumur

Plusieurs Propriétés de rapport

ET D'AGRÉMENT

Avec ou sans habitation, très beaux sites, chasse et pêche.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, n° 4.

A LOUER DE SUITE

AU COUDRAY-MACOUARD

A 8 kilomètres de Saumur,

VASTE MAISON DE CAMPAGNE

Comprenant :

Salon, salle à manger, cuisine, office, vestibule, sept chambres à coucher et leurs cabinets de toilette, communs, caves, jardin anglais, bosquets, potager, cours et caves, le tout de construction récente et très bien situé.

Prix modéré.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. DURAND, expert à Montreuil-Bellay.

Bouchard-Bayle

Architecte-Expert

47, Rue Dacier, Saumur

Le Gérant, L. DELAUNAY.

MERCERIE, BONNETERIE ET PARFUMERIE

Des meilleures marques, à des prix défiant toute concurrence sur la place

Mme Vve ROUÉ, 3, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Bigoudis Chevreau, depuis 15 cent. le paquet. — Filets front cheveux, 3 pour 20 cent.

Etudes de Me ANDRÉ DURANCEAU, avoué à Saumur (Maine-et-Loire), 8, rue Cendrière, successeur de Mes POPIN et BEAUREPAIRE,
Et de Me REVERDY, notaire à Cerizay (Deux-Sèvres).

VENTE

Aux enchères publiques

Par suite d'acceptation bénéficiaire

ENTRE MAJEURS ET MINEURS

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN 3 LOTS,

D'une MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Jardin, Pré et Bois Taillis

Le tout situé commune de Brétignolles (Deux-Sèvres).

L'ADJUDICATION aura lieu le Mardi 4 juin 1895, *à midi, en la Mairie de Brétignolles, par le ministère de* Me REVERDY, *notaire à Cerizay (Deux-Sèvres).*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de Saumur, le dix janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré ;

Et à la requête de :

1° M. Pierre Potier, cantonnier, demeurant à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire);

2° M. Henri Potier, cultivateur, demeurant à Chozé, commune de Cizay (Maine-et-Loire);

Ayant pour avoué Me ANDRÉ DURANCEAU, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Joseph Potier, charron à Ambillou (Maine-et-Loire) ;

2° M. Gustave Potier, soldat au 20e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Bacarat, domicilié de droit à Chozé, commune de Cizay (Maine-et-Loire) ;

3° M. Pierre-Victor Marquet, cultivateur au Grêlon, commune de Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres), « au nom et comme tuteur » datif de Constant et Joséphine Potier, » mineurs issus du mariage de Dominique » Potier et Madame Rousseau, son épouse »,

Ayant pour avoué constitué Me BARON, avoué à Saumur ;

4. M. Auguste Potier, cultivateur, demeurant à Jubertières, commune de Montigny, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres),

« Au nom et comme subrogé-tuteur des » mineurs Constant et Joséphine Potier ».

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Commune de Brétignolles (Deux-Sèvres)

PREMIER LOT

1. Une maison, formant deux logements séparés :

L'un occupé par le sieur François Cailleton, sabotier, consiste en une chambre basse, une chambre derrière en appentis, grenier sur le tout ;

L'autre occupé par le sieur Pierre Templéreau, journalier, consiste en deux chambres basses, grenier au-dessus, grande chambre derrière en appentis;

2. Un petit toit et un fournil, attenant à cette dernière chambre, un hangar en bois servant d'atelier de sabotier;

3. Un jardin derrière tous ces bâtiments ;

Le tout d'un seul tenant figure au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 778, section C, pour une contenance de treize ares quatre-vingt-dix centiares ; lesdits immeubles confrontent dans leur ensemble par devant à la route de Bretignolles à la Faye, par derrière à la dame veuve Boissinot, de Bretignolles, haie de séparation dépendant du jardin à vendre, d'un côté à chemin et à la même, haie de séparation dépendant dudit jardin seulement dans la partie basse jusqu'à une borne, et enfin d'autre côté à Bellion, Bénard et à la dame Boissinot, de Fraisaie, haie de séparation d'avec cette dernière dépendant du jardin à vendre dans la partie haute seulement jusqu'à une borne ;

4. Tous les droits appartenant aux vendeurs, dans un puits commun avec la dame veuve Boissinot, de Bretignolles, avec le droit de puisage pour un ménage seulement, et dans un chemin donnant accès à ce puits, et aboutissant à la route de Bretignolles à la Faye.

Sur la mise à prix de 4,000 francs.

DEUXIEME LOT

Un pré, appelé le Pré-de-la-Vincendière, situé commune de Bretignolles, porté au cadastre sous les numéros 286 p, 287 p et 862, section C, contenant environ cinquante-neuf ares douze centiares, touchant à veuve Miet, à M. Rousselière, à la route de Bressuire, au chemin de Munconseil et à Marquet.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2,000

TROISIEME LOT

Un bois taillis, appelé le Bois-de-la-Mahonnière, situé commune de Bretignolles, porté au cadastre sous le numéro 125 p, section C, contenant vingt-trois ares cinquante-neuf centiares, touchant à MM Décharneau, Affonneau, Gouffier et héritiers Giret.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300

Total des mises à prix : six mille trois cents francs, ci. 6,300

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le onze mai mil huit cent quatre-vingt-quinze.

ANDRÉ DURANCEAU.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1° Me ANDRÉ DURANCEAU, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° Me REVERDY, notaire à Cerizay (Deux Sèvres), rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

3° Me NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

Etudes de Me BOUTILLIER SAINT-ANDRE, avoué à Saumur successeur de Me COQUEBERT DE NEUVILLE.
Et de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des Levées.

VENTE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques

D'UNE

Rente annuelle et perpétuelle

Et d'un Pré

Situé commune de Saint-Clément-des-Levées.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 2 Juin 1895, *à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de* Me DEGREZ, *notaire à Saint-Clément des-Levées.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le quatre mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, et aux requête, poursuite et diligence de Madame Joséphine-Marie Patoueille, veuve de M. Pierre-Alexandre-Léon Gaulard, ladite dame propriétaire, demeurant à Angers, rue Lafontaine, numéro 29 ; ayant Me BOUTILLIER SAINT-ANDRE pour avoué ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Paul Graux, licencié en droit, administrateur judiciaire au Tribunal civil de la Seine, demeurant à Paris, rue de Seine, numéro 18, ayant Me LECOY pour avoué, ledit M. Graux, pris au nom et en qualité d'administrateur judiciaire de la succession de M. Joseph-Marie Patoueille, en son vivant propriétaire, ancien notaire, demeurant à Paris, où il est décédé le vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, fonction à laquelle il a été nommé par ordonnance de référé rendue par M. le Président du Tribunal civil de la Seine, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-quatorze,

Il sera, par le ministère de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, commis à cette effet, procédé à la vente par licitation aux enchères publiques de la rente et de l'immeuble ci-après désignés, indivis entre Madame veuve Gaulard et la succession de M. Joseph Patoueille.

DÉSIGNATION

1. Une rente annuelle et perpétuelle de trente-deux francs en argent due, en vertu d'un titre nouvel reçu par Me Chedeau, notaire à Saint-Clement-des-Levées, les quatorze et vingt-huit avril mil huit cent soixant--douze, par : 1. M. Maurice Guillon, cultivateur à Saint-Clément-des-Levées; 2. M. Etienne Guillon, cultivateur à Saint-Martin-de-la-Place ; 3 Madame Marie Guillon, épouse de M. Constant Haudoyer, cultivateur à Saint-Clément-des-Levées ; ladite rente payable le vingt-neuf septembre de chaque année et amortissable moyennant un capital de six cent quarante francs.

Mise à prix..... 500 fr.

2. Trente-quatre ares vingt-deux centiares environ de pré à première herbe, sis en la Haute-Prairie-Démion, commune de Saint-Clément-des-Levées, joignant au levant les héritiers de Madame veuve Choyer-Normand, au couchant les héritiers de M. Clément Choyer et au nord représentants Ponneau.

Mise à prix..... 625 fr.

Total des mises à prix. 1,125 fr.

S'adresser, pour renseignements :

Soit à Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

Soit à Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le dix mai mil huit cent quatre-vingt quinze.

BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, fo , ce . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de Me BRAC, notaire.

A LOUER

DE SUITE

L'ANCIENNE MAISON CHATAIN

et ses Grands Magasins

Rue Saint-Nicolas, n° 20.

S'adresser à M. GIRARD, rue de la Fidélité, ou à Me BRAC, notaire.

Etude de Me BRAC, notaire à Saumur.

A ADJUGER

Le lundi 27 mai 1895, à 1 heure, en l'étude de Me BRAC, notaire.

I.

Un TERRAIN à bâtir

Rue Fardeau, à Saumur, contenant 136 mètres.

II.

La Ferme d'Athée

Commune de Longue,

Contenant 17 hect., louée 920 fr., nets d'impôts.

Mise à prix de la ferme, 25,000 f.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour renseignements, à Me BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PROPRIÉTÉ

A Saint-Martin

Maison et 1 hectare de Jardin bien affruité, pièce d'eau, remise, écurie, greniers, à 15 minutes du chemin de fer.

S'adresser au bureau du journal.

Entreprise de Fumisterie

J. GUBETTA

48, Rue de Bordeaux, SAUMUR

Chauffage fixe et mobile. Construction de Fours pour Boulangers et Pâtissiers. Fours à chaux. Générateurs. Cheminées d'usines tôle et briques. — Réparations.

LA BANQUE DES VALEURS MINIÈRES

44, Rue Taitbout, 44 — PARIS

ACHÈTE VEND au comptant tous les Fonds Publics français et étrangers et FACILITE à ses CLIENTS les transactions à terme en leur donnant l'avantage d'encaisser, chaque jour, le montant de leurs Bénéfices, sans attendre l'époque de la liquidation.

Pour éviter à nos Clients des déplacements de fonds trop fréquents et des COURTAGES ONÉREUX, nous leur cederons à 1, 2 et 3 mois les valeurs françaises et étrangères qu'ils désireront

---

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

PRIMEURS DU PAYS

Fraises, Pommes de terre, Petits Pois, Carottes, Navets Artichauts, Asperges.

Provenance directe : Hollande — Pommes de terre nouvelles.
» » Belgique — Raisins noirs.

Champignons frais, réception tous les jours.

Vins rouges, bon cru, le litre..... » 35
— 1re qualité — ..... » 40
Vins blancs d'Anjou, — ..... » 45

25 *litres de vin donnent droit à* **1** *litre gratis.*

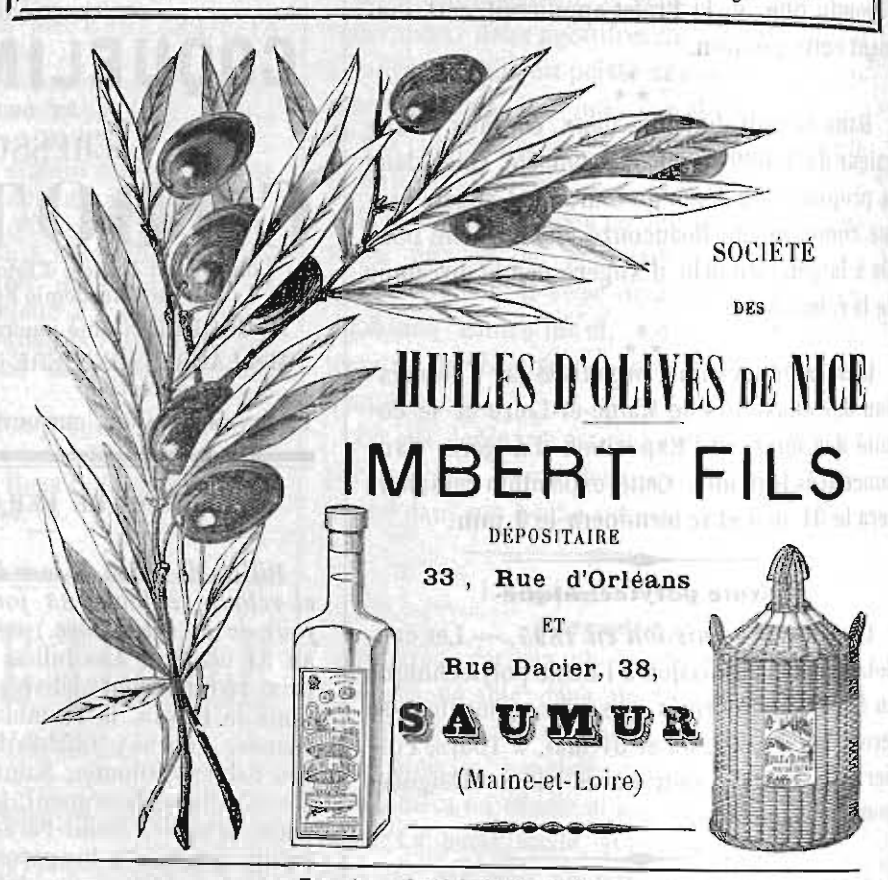

SOCIÉTÉ DES

HUILES D'OLIVES DE NICE

IMBERT FILS

DÉPOSITAIRE

33, Rue d'Orléans

ET

Rue Dacier, 38,

SAUMUR

(Maine-et-Loire)

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

Spécialité d'Huile d'Olive Vierge Extra de Nice	Huile d'Olive Vierge Impériale
Le Flacon, **2.40** | Le 1/2 Flacon, **1.20**	Le Flacon, **2.80** | Le 1/2 Flacon, **1.40**

Les Flacons sont comptés et repris pour 0,40, et les 1/2 Flacons pour 0,30.

EN BONBONNES EN VERRE GARNIES D'OSIER

En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.10**	En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.30**
— de 10 kil., — **1** »	— de 10 kil., — **1.20**

Les Bonbonnes de 5 kil. sont comptées et reprises à 2 fr., celles de 10 kil. à 2 fr. 50.

N. B. — L'HUILE IMPÉRIALE, que nous mettons en vente cette année pour la première fois, provient de fruits bien mûrs triés à la main ; les soins les plus minutieux apportés à la fabrication de cette Huile extra douce en fera bientôt la préférée de tous les amateurs.

Vinaigre d'Orléans..... le litre » 40 et » 50
— pur vin..... » 70 et vieux » 80

Arrivage de primeurs tous les jours

Saumur, imprimerie Paul Godet.

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon **Vin rouge** des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — **Vin blanc 45 c.** le litre. { 26 litres pour 25 — Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins

P. ANDRIEUX

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur *1895*

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.